

Annonce légale

DATE DE PARUTION 27-11-2024

RÉFÉRENCE L24EJ53425

DÉPARTEMENT DE PARUTION 33

CATÉGORIE APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

SUPPORT Echos-Judiciaires.com



Lien de publication

<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/l24ej53425/>



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du jeudi 21 novembre au samedi 21 décembre 2024 inclus, soit 31 jours consécutifs, sur le projet de **modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**.

Le siège principal de l'enquête a été fixé au siège de la **Communauté de communes du Sud Gironde** situé 21 rue des acacias à Mazères (33210).

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans chaque mairie et au siège de la Communauté de communes du Sud Gironde, aux jours et heures habituels d'ouverture. De plus, un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de la communauté de communes du Sud-Gironde. Le dossier est également consultable sur le site du registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.democratie-active.fr/pluicdcsudgironde-web/>

Pendant l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être portées sur les registres déposés dans les lieux identifiés d'enquête publique, aux heures d'ouverture habituels de ceux-ci ; adressées par courrier aux commissaires enquêteurs au siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) ; portées sur le registre dématérialisé :

<https://www.democratie-active.fr/pluicdcsudgironde-web/> ou par courrier électronique à l'adresse : pluicdcsudgironde@democratie-active.fr

L'évaluation environnementale du projet de modification N°1 du PLUI, son résumé non technique, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et le bilan de la concertation seront joints au dossier d'enquête publique.

Les informations sur ce dossier peuvent être demandées à Madame Laure LAMY DE LA CHAPELLE, Cheffe de service urbanisme et habitat de la Communauté de communes du Sud Gironde par courriel urbanisme@cdcsudgironde.fr ou par téléphone 05.40.34.50.01 (du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 14h à 17h)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté de Communes : <https://www.cdcsudgironde.fr/>

Le président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Bernard LESOT, Magistrat financier retraité, en qualité de commissaire enquêteur, et M. Lawrence BULGHERESI-DESCUILHES, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra le public : jeudi 21 novembre, de 9h30 à 12h, Siège de la Communauté de communes, 21 rue des Acacias, 33210 Mazères ; jeudi 21 novembre, de 14h à 17h, 3 le Bourg, 33490 Semens, mardi 26 novembre, de 9h30 à 12h, 1 place du général de Gaulle, 33730 Villandraut ; mardi 26 novembre, de 14h à 17h, 5 place de la Mairie, 33210 Sauternes ; vendredi 29 novembre, de 9h30 à 12h, 1 route des Mont de Marsan, 33125 Hostens ; vendredi 29 novembre, de 14h à 17h, 15 place de la République, 33113 Saint Symphorien ; mercredi 4 décembre de 9h30 à 12h, 39 grand rue, 33490 Le Pian sur Garonne ; mercredi 4 décembre, de 14h à 17h, 8 allée des Tilleuls, 33490 Saint Macaire ; samedi 7 décembre, de 9h30 à 12h, 19 rue Jeanne Emmanuel Lassere, 33730 Préchac ; mardi 10 décembre, de 9h30 à 12h, 1 place Jean Jacques Langon, 33210 Coimères, mardi 10 décembre, de 14h à 17h, 27 Muraille, 33210 Saint Pardon de Conques, jeudi 12 décembre, de 9h30 à 12h, 33 le bourg, 33113 Saint Léger de Balson, jeudi 12 décembre, de 14h à 17h, 11 place de l'Eglise, 33730 Uzeste ; lundi 16 décembre, de 9h30 à 12h, 73 avenue du Huit Mai 1945, 33210 Toulonne ; lundi 16 décembre, de 14h à 17h, 6 Vigneau, 332100 Bieujac ; samedi 21 décembre, de 9h30 à 12h, salle André Mourlanne, Place du Canelas, 33210 Langon.

Le Président de la Communauté de communes du Sud Gironde est responsable de la procédure de modification N°1 du PLUi.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public au siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) et sur le site internet de la communauté de communes (<https://www.cdcsudgironde.fr/>) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification N°1 du PLUi. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification N°1 du PLUi en vue de cette approbation.